

# La lettre du SAGE

## du bassin de la Vienne Tourangelle

### Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## Edit'eau

*Malgré les fortes pluies de l'hiver dernier qui contribuent à recharger les nappes, la vigilance reste de mise à l'approche de l'été. En effet, la sécheresse vécue en 2019 a marqué les esprits avec des niveaux exceptionnellement bas qui se sont traduits par une dégradation de la qualité des milieux aquatiques et des restrictions d'usages.*

*Ces situations deviennent récurrentes et sont accentuées par les effets du changement climatique. Une approche globale à l'échelle d'un bassin versant doit permettre d'appréhender ces phénomènes complexes et de s'organiser au mieux pour faire face aux défis environnementaux.*

*Depuis 5 ans, les acteurs du territoire (élus, usagers, Etat) se sont mobilisés autour des problématiques de la gestion de l'eau en constituant un « Comité de l'eau » afin notamment d'échanger sur les actions mises en œuvre (restauration des rivières, inventaires des zones humides, suivis hydrologiques et piézométriques, mise en place de la compétence GeMAPI, etc.). Cette mobilisation des acteurs a ainsi abouti à une étape décisive en 2020 avec la décision d'initier un SAGE sur le bassin de la Vienne tourangelle.*

*Cette démarche collégiale et responsable, entreprise pour préserver notre cadre de vie et la biodiversité mais également tous les usages économiques qui dépendent de la ressource en eau, offre une perspective pour trouver des solutions adaptées aux enjeux du territoire.*

*Dans le cadre de la procédure engagée, il appartient à chaque échelon territorial du bassin de la Vienne Tourangelle de participer à la consultation sur le périmètre du SAGE organisée cet été.*

## Juin 2020

### Lettre n°2

- Etat d'avancement de la démarche SAGE
- Renforcement des connaissances sur les nappes et les cours d'eau
- Actualités du bassin



Le Président de l'EPTB Vienne

Jérôme ORVAIN

# Etat d'avancement de la démarche de SAGE

2020 constitue une année décisive dans la mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Vienne Tourangelle avec la consultation sur le périmètre et la constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

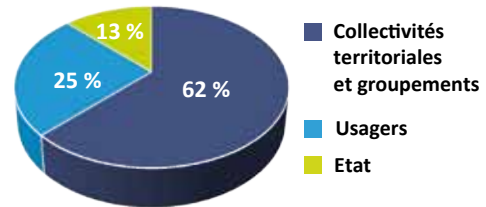
## Émergence du SAGE

### > Une démarche concertée ...

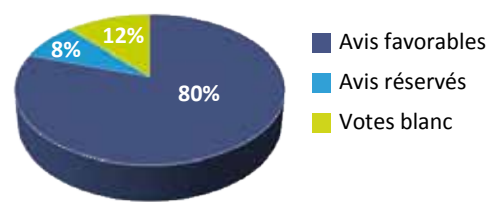
Une démarche en faveur d'une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle est menée par l'EPTB Vienne depuis 2015. Basée sur une large concertation, elle avait initialement pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire et d'aboutir à un diagnostic de la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Vienne Tourangelle. Suite à cette mobilisation, un comité de l'eau a été créé en 2017 et l'élaboration d'un SAGE a été engagée en 2020. La frise chronologique ci-dessous présente les étapes de cette démarche.

Dans le cadre de l'émergence du SAGE, plusieurs acteurs ont souligné la nécessité de répondre aux problématiques de rareté de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique. Le SAGE représente un dispositif adapté pour conduire collégalement ce travail. Enfin, un besoin de pédagogie est souhaité pour que chacun comprenne ce qu'est un SAGE. L'étude préliminaire qui vise à argumenter l'intérêt d'un SAGE sur le bassin de la Vienne Tourangelle est disponible sur le site internet de l'EPTB Vienne au lien suivant : [www.eptb-vienne.fr/-Emergence-Sage-VT-.html](http://www.eptb-vienne.fr/-Emergence-Sage-VT-.html)

Répartition des différents acteurs présents au dernier Comité de l'eau



Adhésion des acteurs locaux à la démarche de SAGE



### > ...vers la définition du périmètre et la constitution de la CLE

Après avoir pris connaissance des différents scénarios de périmètres possibles assortis des implications et des conséquences pour chacun d'eux, le Comité de l'eau s'est exprimé en faveur d'un SAGE unique couvrant le bassin de la Vienne Tourangelle (bassin de la Vienne situé entre la confluence Vienne/Creuse et Vienne/Loire).

**Ainsi, le périmètre du futur SAGE Vienne Tourangelle, d'une superficie de 1 310 km<sup>2</sup>, s'étendrait sur :**

- 3 Régions : Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire ;
- 3 Départements : Indre-et-Loire (37), Vienne (86) et Maine-et-Loire (49) ;
- 107 communes.

**Lancement de la démarche en faveur de la gestion de la ressource en eau**

**Les Etats Généraux**

organisés le 26 mai 2016 à l'Île-Bouchard ont permis de partager le diagnostic du territoire avec un large panel d'acteurs.

**Consultation sur le périmètre du SAGE**

**Consultation sur la composition de la CLE**

2015

2016

2017

2018

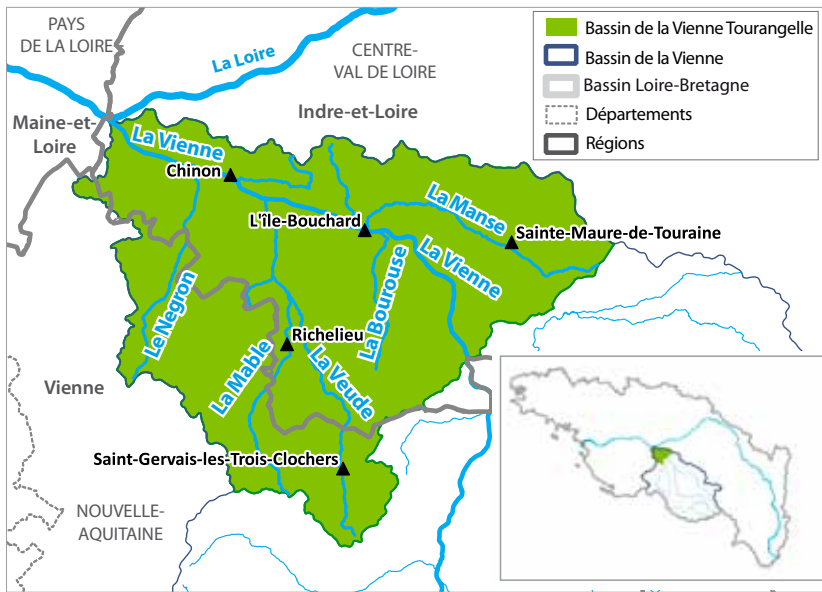
2020

2021

**Création d'un Comité de l'eau**  
Ce Comité de l'eau réunit des élus, usagers et services de l'Etat du bassin.

**Comité de l'eau du 14 décembre 2018 : Lancement de l'étude préliminaire au SAGE**  
Cette étude vise à argumenter l'intérêt de déployer ce type de dispositif.

**Comité de l'eau du 11 février 2020 : Validation de l'élaboration du SAGE**  
Lors de la restitution de l'étude préliminaire, le Comité de l'eau a entériné à une large majorité le choix d'élaborer un SAGE sur le bassin de la Vienne Tourangelle.



## > Le SAGE, un outil pour gérer l'eau

**Le SAGE est composé de deux documents principaux : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement.**

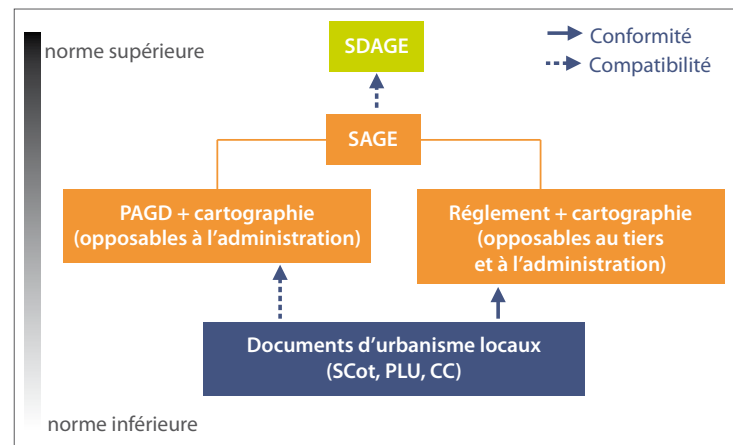
A titre de comparaison, le SAGE peut s'apparenter à un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau. Comme lui, c'est un document de planification mené sur un territoire cohérent selon des objectifs précis. Il est également soumis aux règles de compatibilité : le SCoT doit être compatible avec le SAGE et le PLU doit être compatible avec le SCoT mais également à la règle de conformité : un permis de construire doit être conforme au règlement du PLU (la hauteur maximale d'une toiture par exemple) et le règlement du PLU doit être compatible avec le règlement du SAGE.

Une consultation sur le périmètre proposé va être organisée. Elle vise à recueillir l'avis des collectivités territoriales (Régions, Départements, communes), du Comité de bassin Loire-Bretagne, du Préfet coordonnateur de bassin et de l'EPTB Vienne.

Le Code de l'environnement ne prévoit pas formellement que les communautés de communes soient consultées en complément des communes. Cependant, l'EPTB Vienne, parallèlement à cette consultation et en cohérence avec le besoin de pédagogie exprimé par le Comité de l'eau, propose d'intervenir au sein de conseils communautaires et des comités syndicaux des syndicats de rivière pour présenter la démarche et l'outil SAGE et pour répondre aux éventuelles interrogations.

A l'issue de cette consultation, un **arrêté inter-préfectoral sera publié en précisant les limites du périmètre du SAGE** et désignera le Préfet coordonnateur du SAGE.

Une fois le périmètre délimité et validé, la dernière étape avant l'entrée dans la phase d'élaboration du SAGE sera la **composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** du SAGE Vienne Tourangelle.



## > Les intérêts d'un SAGE

**Le SAGE, une démarche collective pour des décisions partagées**

Le SAGE implique l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire (les usagers, l'Etat et les collectivités territoriales ainsi que leurs groupements). Ils sont regroupés au sein d'une **assemblée délibérante : la Commission Locale de l'Eau (CLE)**, qui offre un espace de discussion et de prise de décisions.

Actuellement, sur le territoire de la Vienne Tourangelle, c'est le Comité de l'eau qui joue ce rôle mais dans quelques mois, cette instance évoluera vers un véritable parlement de l'eau : la CLE du SAGE Vienne Tourangelle.

## Qu'est-ce qu'un SAGE ?

### > Définition

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un document qui définit, à long terme, **les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques**, à l'échelle d'un bassin versant. Celui de la Vienne Tourangelle est ainsi constitué de la rivière Vienne et de l'ensemble de ses affluents : la Manse, le Négron, la Veude...



### « Etat d'avancement des SAGE en France »

En juin 2020, on dénombre 193 SAGE qui couvrent 51% du territoire français (métropole et outre-mer). L'objectif n'est pas de couvrir l'ensemble du territoire, mais de recourir à ces outils lorsque l'atteinte des objectifs du SDAGE et du bon état des eaux le justifie. Sur le bassin de la Vienne 3 SAGE existent déjà. Ils sont tous portés par l'EPTB Vienne, ce qui facilite les interactions et la cohérence entre ces dispositifs.

### Le SAGE, un outil de prospective et de prévention

Les modifications engendrées par le changement climatique peuvent accentuer les tensions et les pressions sur la ressource. La mise en place d'un SAGE contribuera à anticiper ces évolutions en vue de maintenir la diversité des usages de l'eau et préserver la ressource.



Sécheresse 2019 : La Vienne à Savigny-en-Véron

### Les Contrats Territoriaux des outils complémentaires au SAGE

#### > Qu'est-ce qu'un Contrat Territorial ?

Le contrat territorial est un **programme d'actions** aidé par des partenaires financiers (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Régions, Départements, Europe...) à l'échelle d'un bassin versant. Il a pour objectif la réalisation d'opérations de réduction des différentes sources de pollution ou de restauration physique des milieux aquatiques. Les maîtres d'ouvrages peuvent être de différents types : les communes et leurs groupements, les collectivités, des associations et les acteurs socio-économiques (agriculteurs, industriels ...).

#### > La complémentarité avec un SAGE

Les contrats territoriaux constituent donc des dispositifs complémentaires au SAGE, essentiels dans sa mise en œuvre. C'est pourquoi l'EPTB Vienne consacre une part importante de son activité à l'impulsion et à l'accompagnement technique de ces outils.

Sur le bassin de la Vienne Tourangelle, **2 syndicats exercent la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)** : le syndicat de la Manse étendu et le syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme. Ces 2 structures peuvent donc mettre en œuvre des contrats territoriaux afin de réaliser des travaux en faveur de la gestion des milieux aquatiques.

La totalité du bassin versant de la Vienne Tourangelle sera ainsi très prochainement couverte par des Contrats Territoriaux. Cependant, certaines thématiques complexes sont peu ou insuffisamment traitées à ce jour (ex : volet quantitatif ...). Le SAGE permettra d'aborder à l'échelle d'une entité hydrographique cohérente l'ensemble de ces problématiques.

### Le SAGE, un outil de connaissance

Le SAGE permet, par le biais d'études ainsi que d'outils d'observation et de suivi, de compléter et/ou d'améliorer les connaissances et d'en acquérir de nouvelles (impacts des pressions sur la ressource, qualité de l'eau...) afin de guider les choix d'actions à mettre en œuvre.

Il permet de travailler à une échelle hydrographique large, sur des problématiques complexes et variées telles que la gestion quantitative, les relations nappes/rivières, les effets du changement climatique... Ces études nécessitent de mobiliser des financements en adéquation avec leurs envergures. Le cadre juridique, financier et opérationnel du SAGE permet de répondre à ces ambitions d'amélioration des connaissances à large échelle.

### Jean-Pierre PIQUEMAL, Responsable de l'unité ressource en eau de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire

« Une dynamique s'est engagée sur le bassin de la Vienne Tourangelle sous l'impulsion de l'EPTB Vienne afin de développer un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur ce territoire. Le point de départ de cette démarche est de définir la délimitation du périmètre du SAGE. Pour cela, la préfecture d'Indre-et-Loire est pressentie pour assurer le rôle de préfecture pilote et lancer la phase de consultation sur le périmètre du SAGE. En poste depuis de nombreuses années, j'ai pu constater que le secteur de la Vienne Tourangelle est en général le premier à être concerné par des mesures de restriction des usages dans le département dès qu'une situation de sécheresse se présente, ce qui témoigne d'une tension sur la ressource en eau sur ce territoire. La démarche qui débute permettra d'apporter des pistes d'actions concrètes pour l'ensemble des acteurs du territoire afin d'anticiper les évolutions à venir liées au changement climatique. »

# Renforcement des connaissances sur les nappes et les cours d'eau

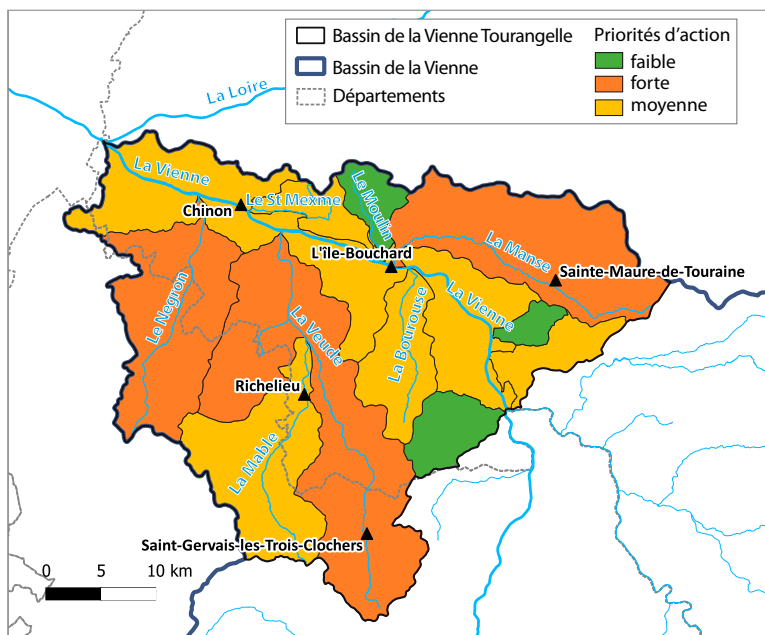
Afin de répondre aux problématiques d'étiages sévères qui résultent d'un déséquilibre entre capacités du milieu et usages, l'EPTB Vienne a sollicité le bureau d'études SUEZ Consulting en 2017 pour comprendre le fonctionnement quantitatif de la ressource en eau sur la base des connaissances disponibles et renforcer le suivi hydrologique et piézométrique.

Les résultats de cette étude ont mis en évidence plusieurs déséquilibres quantitatifs et hiérarchisent les sous-bassins impactés. Les pressions prises en compte pour caractériser ces déséquilibres quantitatifs sont l'hydrologie, les usages de l'eau et la sensibilité des milieux.

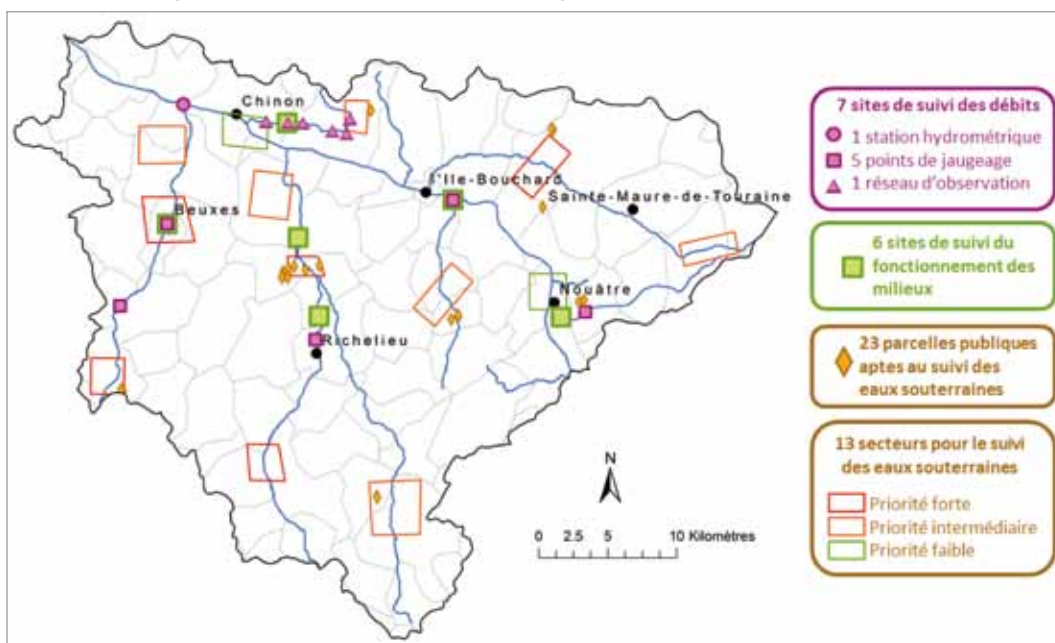
Lors de la sécheresse de 2019, dont la durée et la sévérité ont été importantes, des arrêtés de restriction des usages de l'eau ont été pris rapidement dans la saison. La Veude et le Négron sont les premiers cours d'eau du territoire ayant fait l'objet de ces restrictions ce qui vient corroborer les résultats de l'étude.

En effet, l'étude préconise également d'améliorer le dispositif de suivi de la ressource. Certaines de ces préconisations sont d'ores et déjà mises en œuvre :

Priorité d'action selon les sous-bassins



Propositions d'amélioration des dispositifs de suivi de la ressource

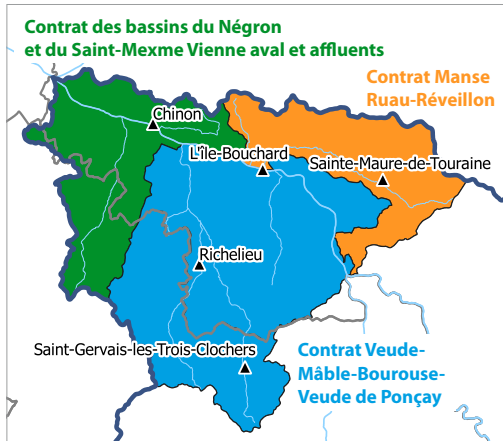


Cette étude a été réalisée dans la perspective d'alimenter l'élaboration d'un SAGE qui définira le volume prélevable par usage et période (= volume global que le milieu est capable de fournir aux différents usages tout en garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques) et contribuer ainsi à la résorption des déficits quantitatifs.

# Les actualités du bassin...

## Les contrats territoriaux sur le bassin de la Vienne Tourangelle

3 contrats territoriaux multi-partenariaux sont en cours ou à venir sur le bassin :



### Le contrat Manse Ruau-Réveillon (2020-2022)

Porté par le syndicat de la Manse étendu, ce contrat a été signé le 18 décembre 2019 pour une période de 3 ans. Il est constitué d'un volet milieux aquatiques pour ces trois masses d'eau et d'un volet pollutions diffuses sur le bassin versant de la Manse uniquement.

### Le contrat Veude-Mâble-Bourouse-Veude de Ponçay (2021-2023)

Egalement porté par le syndicat de la Manse étendu, ce contrat est en cours d'élaboration. Il est composé d'un volet milieux aquatiques et d'un volet zones humides sur l'ensemble de ses masses d'eau. Les premiers travaux de ce contrat devraient voir le jour en 2021.

Les actualités du Syndicat sont disponibles sur : [www.sainte-maure-de-touraine.fr/editorial/57/la-manse.html](http://www.sainte-maure-de-touraine.fr/editorial/57/la-manse.html)

### Le contrat des bassins du Négron et du Saint-Mexme Vienne aval et affluents (2021-2023)

Porté par le Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme ce contrat est en cours d'élaboration. Il sera constitué d'un volet milieux aquatiques et d'un volet qualité/quantité de l'eau.

## Bilan du Contrat Territorial sur les annexes hydrauliques

La Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire œuvre pour la restauration des annexes hydrauliques (bras morts plus particulièrement) depuis 1997. Depuis 2009, elle porte un Contrat Territorial milieux aquatiques qui vise à restaurer et entretenir les annexes hydrauliques de la Loire, de la Vienne, de la Creuse et du Cher en Indre-et-Loire. Le dernier contrat 2015-2019 d'un montant final de 652 000 €, achevé depuis décembre 2019, a fait l'objet d'un bilan.

81% des travaux de restauration ont été réalisés. Ces travaux ont notamment permis aux annexes hydrauliques d'être immergées en période de reproduction du brochet. 91% des travaux d'entretiens (arrachage de jussie, gestion des ligneux, suppression des encombres ...), ont été réalisés.



Annexe hydraulique

Sur la Vienne Tourangelle, ce sont 13 annexes hydrauliques qui ont été restaurées depuis 1997 et qui sont pour la plupart fonctionnelles dès lors que l'hydrologie est favorable.

Pour 2020, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire sur la partie aval et la Fédération de pêche sur la partie amont (avec l'aide du Conseil départemental, des Associations de pêche locales et de la Fédération Nationale pour la pêche en France) tenteront d'assurer cet entretien malgré la diminution des financements alloués à ces actions.

## Plan National d'Actions en faveur de la grande mulette



Grande Mulette

La Vienne abrite l'une des dernières populations mondiales de Grande Mulette *Pseudunio auricularius*, une moule d'eau douce qui vit en partie enfouie dans les sédiments graveleux, stables et bien oxygénés. En danger critique d'extension en Europe et en France, un premier Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Grande Mulette a été lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) en 2012 et s'est achevé en 2017.

Un bilan complet du PNA visant à évaluer son efficacité et sa performance a été établi par la structure animatrice du PNA : CETU Elmis Ingénieries de l'Université de Tours (Richard, N. 2018). Ainsi, de 2013 à 2019, 17 actions ont été réalisées totalement ou partiellement sur les 19 initialement prévues. Elles ont permis de faire progresser largement les connaissances sur l'espèce (estimer la taille des effectifs, réaliser une cartographie précise des populations vivantes, analyser les causes possibles de raréfaction de l'espèce ...), de mettre en place des opérations de sauvegarde et d'élaborer de nombreux supports de communication.

Actuellement, l'écriture d'un second PNA en faveur de la Grande Mulette est en cours d'élaboration avec l'ensemble des acteurs concernés. Pour en savoir plus sur l'espèce et le PNA Grande Mulette : <https://life.univ-tours.fr/pna/>

La lettre du bassin de la Vienne Tourangelle

Contact :

**EPTB Vienne**  
Établissement Public  
Territorial de Bassin

18, rue Soyouz  
Parc ESTER Technopole  
87068 Limoges Cedex  
Tel : 05 55 06 39 42  
[www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)

Directeur de la publication : Jérôme Orvain,  
Président de l'EPTB Vienne  
Conception et rédaction : EPTB Vienne  
Photo de couverture : ULMardene - Jéro Hajewski  
Autres photos : EPTB Vienne sauf mention particulière  
Impression : Rivet Presse Edition - juin 2020

Avec le partenariat de :



Établissement public du territoire  
chargé de l'aménagement aquatique